
Les Etats généraux de la prévention : cinq priorités et quinze mesures pour donner un nouvel élan à la politique de prévention

Notre système de santé doit aujourd'hui relever **deux défis majeurs : diminuer la mortalité avant 65 ans et réduire les inégalités de santé**. Répondre à ces défis passe par le **développement de la prévention** et de l'éducation à la santé.

En 2005, la France a dépensé pour la prévention **12 Milliards d'euros, ce qui lui confère le 6^{ème} rang** parmi les pays de l'OCDE. Il faut cependant améliorer la place de la prévention dans le système de santé, autant que la coordination et l'efficacité des actions entreprises dans ce domaine.

Les **deux lois promulguées en 2004** sur la santé publique et l'assurance maladie ont renforcé la politique de prévention, par les plans de santé publique et la définition d'objectifs assortis d'indicateurs, et par la mise en place des groupements régionaux de santé publique, du médecin traitant et du dossier médical personnel.

De nombreuses mesures ont été prises récemment par le gouvernement pour agir sur les **comportements à risque** et leurs conséquences : plan de prise en charge et de prévention des addictions ; interdiction totale de fumer dans les lieux publics ; aides à l'arrêt de fumer ; prévention de la consommation d'alcool chez la femme enceinte ; renouvellement du plan national nutrition santé ; préservatif à 20 centimes d'euros.

Au cours du conseil des ministres du 3 janvier 2007, Xavier Bertrand a présenté le bilan d'étape des **Etats généraux de la prévention** (EGP), qui sont entrés dans leur phase régionale, destinée à débattre d'une mise en œuvre mieux adaptée et plus efficace à l'échelle des territoires. Sur la base des assises nationales des EGP, qui se sont déroulées en octobre, et du rapport de synthèse de la Commission d'orientation de la prévention (présidée par Jean-François Toussaint), Xavier Bertrand a retenu **cinq priorités**, comprenant quinze mesures en 2007 auxquelles le gouvernement consacrera 128,7 millions d'euros.

- **Agir à des étapes clés du parcours de vie de chacun**. Des actions de dépistage des facteurs de risques seront proposées à des âges clés de la vie : 6 et 12 ans (prévention bucco dentaire) ; 35 ans (risque cardiovasculaire) ; 70 ans (prévention des dépendances), ou dans des situations spécifiques : femmes enceintes ; consultations familiales de prévention pour certains risques génétiques ou environnementaux.
- **Renforcer le rôle des professionnels de santé**, dont la formation initiale et permanente inclura l'éducation à la santé. Des séances d'éducation thérapeutique seront proposées aux malades pour leur offrir un meilleur confort de vie et permettre de mieux prévenir les complications des maladies chroniques. La recherche bénéficiera de la création de l'Ecole des hautes études en santé publique et du Groupement d'intérêt scientifique « Institut de recherche en santé publique ».
- **Développer la prévention dans les lieux de vie** que sont l'entreprise et l'école : avec le ministère chargé du travail, lancement d'une campagne grand public sur la prévention des lombalgies au travail ; avec le ministère chargé de l'éducation nationale, diffusion d'un guide pour la mise en place de projets académiques et scolaires d'éducation à la santé. La formation initiale des personnels de l'éducation nationale en éducation à la santé sera systématisée dans les instituts universitaires de formation des maîtres.
- **Favoriser la prise en charge précoce** de deux maladies chroniques par le remboursement des soins préventifs du pied chez les patients diabétique et par celui du diagnostic l'hémochromatose génétique.
- **Faciliter la mobilisation des associations** qui interviennent en prévention : mise en place d'une démarche qualité ; simplification des modalités de financement, de l'évaluation et du suivi des structures associatives.

Les Etats généraux de la Prévention ont permis de tracer des **orientations stratégiques qui inscrivent l'action publique dans la durée**, et de définir des **mesures concrètes** applicables dès 2007. Au-delà, c'est la mobilisation de tous les acteurs, relayée au niveau local par les **forums régionaux en cours**, qui permettra de mettre en œuvre des actions concrètes et de faire évoluer les mentalités, afin d'inscrire la démarche de prévention dans le quotidien de tous les Français.